|  |  |
| --- | --- |
| https://encrypted-tbn0.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcRLOwGBxBmSiOs9bRw0jK6RJP_2-Tko8NtZVQ&s  | **SSE (Service de Santé Etudiante)**6A, rue Recteur Marcel Bouchard21000 Dijon*(à côté restau U Montmuzard)*03.80.39.51.53medecine-preventive@u-bourgogne.fr  |
|  *Textes de référence (liste non exhaustive) :* * *Circulaire du 6-02-2023 publiée au* [*Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 10 du 9 mars 2023*](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pid20536/bulletin_officiel.html?cbo=1&pid_bo=40972)
* *Circulaire du 10-07-2024 publiée au* [*Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 28 du 11 juillet 2024*](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pid20536/bulletin_officiel.html?cbo=1&pid_bo=40972)
 |
| **ATTENTION :** Suite au dépôt de votre demande d’aménagements pour raison de santé, ou de maintien de bourse, l’infirmière du SSE vous contactera et vous laissera un message (répondeur, SMS ou mail). Sans rappel de votre part sous 2 mois, votre dossier sera archivé. Mais vous pourrez toujours recontacter le SSE pour relancer votre demande.**A Noter : Les dossiers sont traités par ordre d’arrivée.** **Le temps de traitement de votre demande peut prendre un mois ou plus. Mais, en attendant, et conformément à la réglementation, présentez votre document d’aménagements du baccalauréat au secrétariat de votre scolarité. En retour vous recevrez une notification provisoire, valable uniquement pour le premier semestre à l’université.**  |
| L’équipe du SSE est tenue au secret médical et au secret professionnel. *(Conformément aux articles L1110-4 du Code de la santé publique et L1110-4, alinéas 3 et 4, du Code de la santé publique)* |
| ***Consignes – Documents à fournir***  |
| * **-> Première** demande d’aménagement(s) d’études et/ou d’examen(s) à l’UB

(y compris demande d’épreuves substitutives pour les étudiants STAPS blessés) | 1/ Vous devez remplir le bordereau que vous trouverez soit à l’accueil du SSE, soit sur *https://www.ube.fr/espace-etudiant/service-de-sante-etudiante-sse/*2/ Ecrire les réponses aux questions ci-dessous sur une feuille remplie par vos soins : * La date ;
* Votre identité ;
* Quel est votre problème de santé ;
* Quels aménagements demandez-vous ;
* Signature (Si vous êtes mineur, signature de votre représentant légal).

3/ Joindre les documents demandés, suivant votre situation : * Les copies de tous documents en rapport avec votre situation de santé (exemple : compte-rendu **récent et descriptif** du **médecin spécialiste** **de la pathologie dont vous souffrez ou du thérapeute**  qui vous suit), psychiatre, psychologue, ou de votre chirurgien spécifiant les mouvements interdits ou limités ainsi que la durée de cet interdit ;
* Copie du bulletin d’hospitalisation ;
* Copie de (ou des) audiogramme (s) ;
* Copie des factures des appareils auditifs ;
* Copie des ordonnances ;
* Copie des bilans d’orthophoniste, ou d’ergothérapeute, de neuropsychologue, de psychomotricien scorésles plus récents que vous ayez (***NB : Seuls les bilans scorés à partir des années collège ou***

***des années lycée seront pris en considération),*** bilan de fin de prise en soins (scoré), etc) * Copie du document MDPH (taux d’incapacité), si vous en avez une ;
* Copie du document des aménagements du bac ou année antérieure **si vous en avez bénéficié / si vous l’avez en votre possession.**

Une fois ces étapes franchies, merci de les transmettre via votre adresse mail UBE (pour des raisons de sécurité informatique) au SSE ou de déposer en main propre au personnel de l’accueil du SSE, sur nos horaires d’ouverture, le bordereau et l’enveloppe fermée, sur laquelle vous aurez noté : **« Première demande d’aménagements + vos nom et prénom + votre niveau et votre filière + la date de dépôt de l’enveloppe » :**L’infirmière du SSE vous contactera **selon le délai de traitement du dossier**.  |
| * **->** Demande de **renouvellement** d’aménagement(s) d’études et/ou d’examen(s) (identiques ou supplémentaires)
 | Remplissez simplement le bordereau de demande que vous trouverez soit sur https://www.ube.fr/espace-etudiant/service-de-sante-etudiante-sse/ soit à l’accueil du SSE et donnez-le au personnel d’accueil du SSE.Il vous sera peut-être demandé des documents médicaux complémentaires.L’infirmière du SSE vous contactera **selon le délai de traitement du dossier.** |
| * **->**Demande d’attestation médicale à l’UB pour
* **- maintien de bourse** sur critères sociaux CROUS pour raisons de santé,
* **-** année blanche ou semestre blanc,
* **- tout autre certificat médical spécifique**
 | 1/ Remplir le bordereau que vous trouverez soit à l’accueil du SSE soit sur *https://www.ube.fr/espace-etudiant/service-de-sante-etudiante-sse/*2/ Ecrire les réponses aux questions ci-dessous sur une feuille remplie par vos soins : * La date ;
* Votre identité ;
* Quel a été votre problème de santé.

3/ Joindre les documents suivants :* Les copies de tous documents qui justifient votre demande en rapport avec votre situation de santé (exemple : compte-rendu du **médecin spécialiste de la pathologie dont vous avez souffert** et qui vous a suivi ;
* Copie des ordonnances ;
* Copie des bulletins d’hospitalisation, etc).

Une fois ces étapes franchies, merci de les transmettre via votre adresse mail UBE (pour des raisons de sécurité informatique) au SSE ou de déposer en main propre au personnel de l’accueil du SSE, sur nos horaires d’ouverture, le bordereau et l’enveloppe fermée, sur laquelle vous aurez noté :  « Maintien **de bourse** + la date de la remise de l’enveloppe » :L’infirmière du SSE vous contactera **selon le délai de traitement du dossier.** |